



REPUBLIQUE DU TCHAD



LA BANQUE MONDIALE
 BIRD . IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

*** UNITE – TRAVAIL – PROGRES ***

MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PRODUCTION ANIMALE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL-TCHAD

Avis à Manifestation d'Intérêt N°409/MEPA/SG/PRAPS-2TD/2024 relatif au recrutement d'un auditeur externe des exercices 2024_2025 et 2026

Numéro du Don : IDA7079-TD

Le Gouvernement de la République du TCHAD a reçu un financement de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre des contrats de consultants suivants : *Recrutement d'un auditeur externe pour l'audit des comptes des exercices 2024_2025 et 2026 du projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel Tchad.*

L'audit des états financiers du projet PRAPS doit permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées, en vue de l'atteinte de l'Objectif de Développement du Projet. L'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA) et donnera lieu à toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur pourra juger nécessaire en la circonstance. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Un audit inclut également une évaluation du choix et de l'application des méthodes comptables, des estimations significatives effectuées par l'UCP, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

L'auditeur s'assurera entre autres que :

- a) Toutes les ressources de la Banque ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
 - b) Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marché de la Banque Mondiale 1 et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;
 - c) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ;
 - d) Les Comptes Désignés sont gérés eu égard aux dispositions des accords de financement ;
 - e) Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du Système Comptable des Entités à But non lucratif de l'OHADA et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice, ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date ;
 - f) La performance financière globale du Projet est satisfaisante ;
 - g) Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;
- Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.

Le PRAPS invite les firmes de consultant admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Un Consultant sera sélectionné selon «**la méthode de Sélection au Moindre Coût : SMC** » telle que décrite dans le « Règlement » de la passation des marchés de la Banque mondiale à l'intention des emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), daté de juillet 2016 (révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020), affiché sur le site Web : worldbank.org/html/consult

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée en audit financier des projets de développement de nature similaire à la mission et jugé acceptable par l'IDA notamment :

- Une bonne expérience de l'audit des programmes et projets financés par des bailleurs de fonds internationaux d'au moins dix (10) années ;
 - Une bonne connaissance des problématiques de gouvernance et des concepts de corruption, de concussion et de fraude ;
 - Une bonne connaissance des systèmes fiscaux et comptables prévalant en Afrique, notamment en République du Tchad ;
 - Une maîtrise de l'environnement des programmes et projets financés par les bailleurs de fonds internationaux en général et de la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement et du Fonds Mondial en particulier.
- Pendant la durée de son contrat avec le projet PRAPS Tchad, l'auditeur s'interdira à titre individuel, ou à travers les sociétés dont il serait éventuellement actionnaire ou salarié, d'effectuer d'autres prestations dans le cadre de ce projet.

L'Audit sera réalisé par une équipe pluridisciplinaire constituée d'experts ayant une solide expérience dans les domaines de l'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets financés par la Banque Mondiale.

Les compétences suivantes sont nécessaires pour la mission (Le personnel clé proposé devrait posséder au minimum l'expérience suivante) :

- Un (01) expert-comptable diplômé, directeur de mission, disposant d'au moins dix (10) années d'expérience dont cinq (5) années en audit de projets sur financements extérieurs par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement. Le directeur de mission doit être détenteur d'un diplôme d'expertise comptable reconnu à l'échelle internationale et doit être inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables qui est membre de l'IFAC ou de la FIDEF.
- Un (01) chef de mission (sénior), pour la supervision de la mission sur le terrain disposant d'un diplôme BAC+5 en comptabilité, finance, audit ou toute autre matière connexe et ayant au moins cinq (5) années d'expérience dans un cabinet d'audit ou au sein d'une organisation gérant des projets de développement. Le chef de mission aura une expérience avérée dans l'audit des projets financés par les principaux bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, BAD, Fonds mondial, Union européenne, ou autres). Le chef de mission aura également une connaissance des systèmes d'organisation et des logiciels de gestion comptable ;
- Deux (02) auditeurs expérimentés disposant d'au moins trois (03) années d'expérience en cabinet, et ayant de l'expérience dans le domaine de l'audit des projets sur financements extérieurs, par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement, et ayant un diplôme BAC+3 minimum en finance comptabilité, audit, finance...etc. ; et
- Un (01) Spécialiste en Passation des marchés disposant d'un diplôme BAC+5 en économie, gestion, droit ou ingénierie (commercial, génie civil...etc.). L'expert devra également avoir au moins 5 années d'expérience en qualité de spécialiste en passation de marchés dans un projet financé par les principaux bailleurs de fonds internationaux (IDA, BAD, Fonds mondial, Union européenne, ou autres) ;
- Une maîtrise de l'environnement des programmes et projets financés par les bailleurs de fonds internationaux en général et de la Banque Africaine de Développement et du Fonds Mondial et de la Banque mondiale en particulier.

A l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, une liste restreinte de six (6) cabinets sera retenue pour la suite du processus de sélection finale. Les Termes de référence sont joints à l'Avis à Manifestation d'intérêts ou pourront être obtenus à l'adresse ci-dessous. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Les Consultants intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **8 heures à 15 heures, de lundi à jeudi et de 8 heures à 11heures le vendredi, heure locale.** Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, portant en objet « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un auditeur externe pour l'audit des comptes du PRAPS-2-Tchad », accompagné d'une lettre de manifestation d'intérêt et les références similaires des cinq (5) dernières années justifiées par les pages de garde et de signature, ainsi que les attestations de bonne fin, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, **au plus tard le 05 Novembre 2024 à 10 heures à l'adresse suivante :**

***Projet Régional d'appui au Pastoralisme au Sahel -2TCHAD, locaux de l'IREN, Route de Farcha BP :
750 Tél : (235) 22 52 23 74 /E-mail : yakhoubbrahim@gmail.com ou issagoukouni73@gmail.com***

Fait à N'Djaména le

Le Coordonnateur National du PRAPS-2TD

YACOUN IBRAHIM DJOUMA